



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-030-2026-06

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2026

# Sommaire

## **Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports / Service des affaires générales**

IDF-2026-06-01-00009 - Arrêté n° 26000803 du 01/06/2026

donnant [?] délégation de signature de M. Ronan JAOUEN, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim. (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale des douanes de  
Paris-aéroports

IDF-2026-06-01-00009

Arrêté n° 26000803 du 01/06/2026 donnant  
délégation de signature de M. Ronan JAOUEN,  
directeur interrégional des douanes de  
Paris-aéroports par intérim.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AÉROPORTS**

RUE DU SIGNE – BP 16108  
95701 ROISSY CDG CEDEX  
Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

**ARRÊTÉ N° 26000803**

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Ronan JAOUEN  
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la direction générale des droits et droits indirects (DGDDI) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics, portant désignation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de M. Ronan JAOUEN administrateur des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2026-04-29-00005 du 29 avril 2026 portant délégation de signature à M. Ronan JAOUEN directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n°723) et du programme « Écologie » (n°362).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : À compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan JAOUEN directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2026-04-29-00005 du 29 avril 2026 sera exercée par M. Christophe BERTANI, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, M. Simon DECRESSAC, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, M. Laurent MIASSOD, administrateur supérieur des douanes – directeur régional, Mme Mélanie THION, directrice des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, Mme Violaine COLENT, directeur des services douaniers de 2<sup>ème</sup> classe, Mme Laurence AUTHIER, chef de service administratif de 2<sup>e</sup> catégorie, Mme Sophie DUBREIL, inspectrice régionale de 2<sup>ème</sup> classe.

Article 2 : À compter du 22 juin, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan JAOUEN directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports par intérim, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2026-04-29-00005 du 29 avril 2026 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 25 000 euros, par M. Yvan SIMON, inspecteur, Mme Marie DUFEIL, inspectrice, et M. Aymeric FARET DE SAINT-HENIS, inspecteur..

Article 3 : Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées à compter du 22 juin 2026.

Article 4 : L'administrateur des douanes, directeur interrégional par intérim et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Roissy, le 1er juin 2026

Pour le Préfet d'Île-de-France  
et par délégation,

Le directeur interrégional par intérim des douanes de Paris-aéroports

**SIGNÉ**

Ronan JAOUEN